

Dans la forêt autour de Montigny



Randonnée n°915241

Une randonnée proposée par alainandre

Jolie randonnée en forêt qui vous permettra de découvrir mare, monuments et des arbres magnifiques.
Voir infos pratiques.

Durée :	2h45	Difficulté :	Facile
Distance :	8.96km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	55m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	56m		
Point haut :	139m	Commune :	Montigny (76380)
Point bas :	93m		

Description

Se garer au parking face à l'église de Montigny.

(D/A) Du parking, partir à gauche vers le premier carrefour, prendre à droite la Rue du Calvaire puis, face à celui-ci, virer à droite dans le Chemin du Temps Perdu.

(1) Emprunter à gauche la Route Forestière du Calvaire qui passe sous des lignes électriques et, au croisement en T, tourner à gauche en suivant la Route Forestière au Sanglier.

(2) Au carrefour du même nom, prendre à gauche sur la Route Forestière d'Hénoville et avancer sur environ 750m.

(3) Tourner à gauche pour emprunter le sentier situé entre les parcelles 59 et 60, repasser sous les lignes électriques puis traverser la route. Entre les parcelles 123 et 124, bifurquer à droite et faire un aller-retour pour voir le monument mégalithique.

De retour, continuer à droite sur le sentier et poursuivre jusqu'à la Route Forestière des Cabrouets.

(4) Virer à droite, traverser le carrefour des Cabrouets puis longer la RD982 sur quelques dizaines de mètres.

(5) Prendre à gauche entre les coupes 118 et 119 pour rejoindre un sentier, tourner à droite à la coupe 108 puis à gauche vers la Route Forestière de Saint-Jean.

(6) Suivre celle-ci à gauche jusqu'au prochain carrefour.

(7) Prendre à gauche la Route Forestière de Saint-Georges, tourner à droite à la coupe 112 sur votre gauche et rejoindre la Rue de la Forêt que l'on suit à droite.

(8) Virer à gauche Rue du Lieutenant Aubert et passer devant le Château de Montigny. Au carrefour, tourner à droite pour arriver au parking de l'église **(D/A)**.

Informations pratiques

Nota : il est conseillé de regarder le calendrier des [jours de chasse](#), et il y en a souvent en forêt de Roumare.

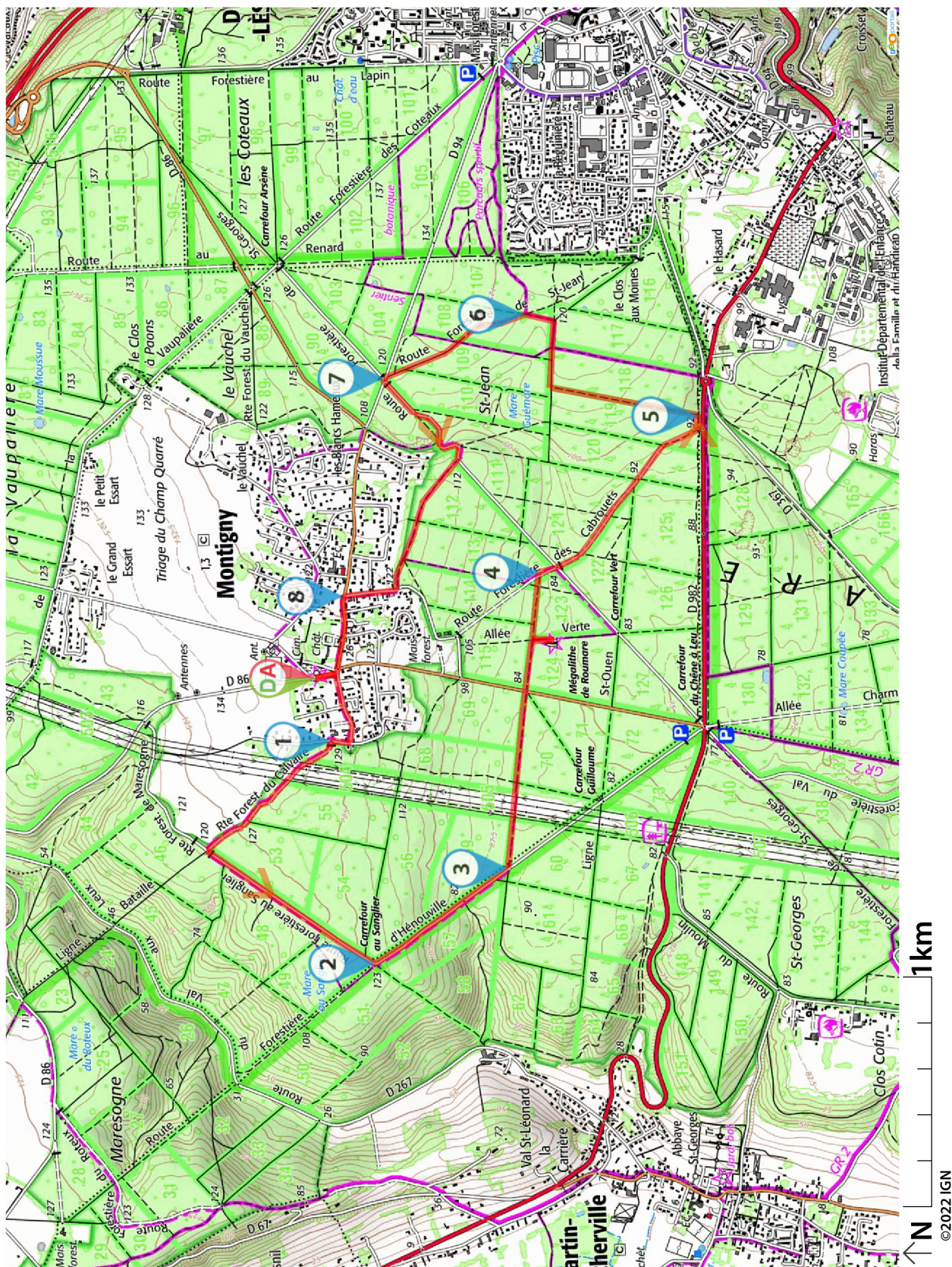
A proximité

À voir entre les **(3)** et **(4)**, le monument mégalithique. Vous empruntez le chemin sur 30m entre les parcelles 123 et 124.

Prenez le temps de lire les panneaux explicatifs sur la faune.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-dans-la-foret-autour-de-montigny/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

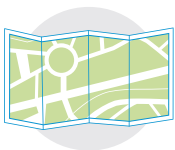
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



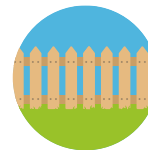
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



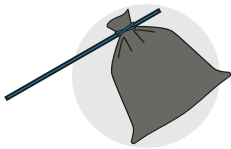
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



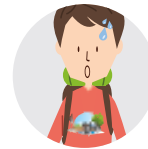
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.